

ABONNEMENT.

En un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
En un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 20
Réclamations... 30
Faits divers... 75
RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

14 Août 1883.

Nos ateliers étant fermés demain mercredi, jour de l'Assomption, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS

POUR LES CONSEILS GÉNÉRAUX

Voici les résultats connus:
Républicains élus, 573; conservateurs élus, 296; ballottages, 78. — Total: 947.
Les républicains prétendent que, sur l'ensemble des élections de dimanche, ils ont gagné soixante-trois sièges.

Leur assertion mérite d'être contrôlée, mais nous pouvons, dès maintenant, constater que ce résultat est assez faible. Si on réfléchit à la puissance des moyens d'action dont dispose le gouvernement, et au peu de scrupules des fonctionnaires et des candidats républicains, on demeurera convaincu que la victoire n'a rien de bien glorieux.

Nous tenons à mettre en garde nos lecteurs contre les statistiques officielles communiquées par le ministère à l'Agence Havas. Le gouvernement en est réduit à des calculs dont M. Tirard pourrait envier l'inexactitude.

Nous pouvons annoncer le succès de beaucoup de légitimistes, et la victoire aurait été plus complète pour la droite si des manœuvres de pression et de corruption officielles n'avaient altéré la sincérité du suffrage universel.

La journée, en somme, n'a pas été bonne pour la République, et le gouvernement ne saurait prétendre, sans manquer de bonne foi, que le scrutin du 12 août soit favorable à sa politique d'attentats, d'aventures et d'intrigues.

LA RÉVOLUTION EN ESPAGNE.

Voici les derniers renseignements que nous avons recueillis à une source privée sur les événements d'Espagne:

« Méfiez-vous, a dit notre collaborateur, une personne placée pour être renseignée, de toutes les nouvelles officielles, même de celles que donnent les journaux libéraux, qui, sous peine de disparaître, sont tenus de ne publier que les renseignements tolérés par l'autorité.

« Quant à la révolte de Seo d'Urgel, par exemple, malgré tous les démentis, la place tient toujours, paraît-il, de même qu'on se battra actuellement dans les environs de Gerone, Figueiras et sur de nombreux points de la Catalogne. A Sans entre autres, le combat a été très-meurtrier.

« Il est inexact que les environs de Barcelone soient pacifiés; je pourrais vous nommer le nom d'un régiment entier qui vient de se soulever, et cette province est précisément celle où se trouve le foyer le plus ardent du mécontentement général et de l'insurrection. »

Le Copres, de Barcelone, annonce que plusieurs officiers ont été fusillés par leurs troupes pour avoir refusé de se rallier au mouvement révolutionnaire.

M. LE COMTE DE CHAMBORD.

Nous lisons dans l'Action:

« Les dépêches d'hier sont profondément attristantes. Le danger est plus grand que jamais. Nous donnons ici les nouvelles qui nous parviennent et celles qui sont arrivées à d'autres journaux royalistes. Aucune question n'a en ce moment pour la France un intérêt égal à celui de ce qui se passe à Frohsdorf. A ces nouvelles, nous n'ajouterons pas de commentaires. Nos lecteurs savent quels sentiments elles excitent dans nos

cœurs; et, de notre côté, nous connaissons assez le dévouement et les espérances de nos amis pour n'avoir pas à les exciter à demander à Dieu le salut du Roi. »

Wiener-Neustadt, 12 août, soir.

« Dans le courant de la journée, la faiblesse a augmenté d'une manière inquiétante. — Signé: professeur Drasche, docteur Mayer. »

Klein-Wolkersdorf, 12 août.

Frohsdorf, 6 heures soir. — De fâcheux symptômes de déperdition de forces et de délire persistent. Les docteurs Drasche et Mayer ne semblent cependant pas aussi inquiets que l'état du comte de Chambord pourrait le faire craindre. Ils paraissent écarter toute idée d'un danger imminent.

(Agence Havas.)

Le Gaulois reçoit de son correspondant cette dépêche:

Wiener-Neustadt, 12 août; 10 h. s.

« J'ai la douleur de vous apprendre que, après tant d'alternatives d'aggravation et d'amélioration dans l'état de M. le comte de Chambord, le mal semble avoir pris définitivement le dessus.

« A n'en juger que par la désolation de l'entourage, tout espoir serait perdu. Les médecins, pour être moins pessimistes, ne dissimulent pas leurs inquiétudes. La réapparition violente des symptômes dyspeptiques, qui s'aggravent d'heure en heure, les trouve impuissants. L'auguste malade ne peut garder aucun des aliments qu'on l'oblige à absorber, le dégoût l'ayant repris.

« La moindre cueillerée de gelée qu'il avale est aussitôt rejetée avec d'atroces souffrances.

« D'autre part, l'absence complète de sommeil amène une déperdition de forces contre laquelle rien ne peut prévaloir. Pendant ces insomnies, M. le comte de Chambord est en proie à des accès de délire, au courant desquels on l'entend murmurer: « France! France! » Quand le matin arrive, il est littéralement brisé, et on n'a même pas la ressource, tant sa faiblesse

est grande, de le reconforter au grand air du jardin. Cette faiblesse est encore aggravée par des pertes de sang incessantes, qui se produisent soit par le nez, soit par les voies inférieures.

« L'entourage, désolé, prie. La chapelle du château ne désemplit pas de fidèles qui demandent à la Providence de faire un miracle en faveur du noble prince et de soutenir, dans cette épreuve, M. le comte de Chambord, dont le courage est vraiment admirable et la douleur poignante.

« Je crains bien d'avoir à vous adresser demain des nouvelles plus tristes encore. En l'état des choses, on doit s'attendre à tout. »

Klein-Wolkersdorf, 13 août, 10 h. 20 matin.

« L'état inquiétant de M. le comte de Chambord, signalé hier, continue aujourd'hui. — Signé: Docteur MAYER. »

Les Tablettes croient savoir que le comte de Paris a été appelé hier à Frohsdorf par une dépêche.

Chronique générale.

Nos ministres, qui ont trouvé certaines lois de 1792 très-bonnes pour expulser les congrégations, ne se gênent guère pour regarder comme abrogées les lois qui peuvent les embarrasser.

En voici une preuve indéniable. Le 2 mars dernier, la Chambre, sur le rapport de M. Versigny, au nom de la commission des pétitions, renvoyait au ministre de l'intérieur une pétition d'un sieur Goutière, employé de chemin de fer, qui, chargé de sept enfants, réclamait le bénéfice de la loi de nivôse an XIII. Cette loi porte en effet que tout citoyen français, ayant sept enfants, a le droit d'en désigner un, parmi les mâles, pour être élevé aux frais de l'Etat, à partir de l'âge de dix ans.

Le texte est formel, il n'y a pas moyen de l'éluder.

2 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

La majorité de Mlle Bridot

Lorsque Marianne entra, il avait le corps penché en dehors du fauteuil, et le regard fixé sur le parquet, l'oreille tendue, les poings crispés, il écoutait anxieusement les vagues rumeurs qui montaient jusqu'à lui.

— Monsieur, dit-elle, notre cher monsieur, ne vous tourmentez donc pas ainsi. Ils sont bien loin maintenant. C'étaient des gens qui se trompaient, et...

— J'ai tout entendu, interrompit Bridot, ou du moins tout deviné... Encore! toujours!

Dans ces quelques mots, il y avait eu plus de découragement que de colère. Puis, abaissé par ce dernier effort, il se laissa tomber en arrière, la tête sur l'oreiller, le regard au plafond.

— Dormez, monsieur, dit la servante; le docteur dit qu'il vous fallait du repos; tâchez de dormir.

— Je ne peux pas, mais je sens les forces qui me reviennent. Il m'en faut... Je veux en avoir pour tout régler définitivement... Ah! dis-moi, Marianne, a-t-on été chercher ma fille?

— Oui, monsieur, dans une heure tout au plus, Mlle Thérèse arrivera du couvent.

— C'est bien. Quelle est donc cette lettre que tu viens de déposer là?

— C'est d'un monsieur qui reviendra tantôt, et, s'il faut l'en croire, pour vous rendre un bon office.

— Donne... que je lise...

Il rompit le cachet, parcourut les premières lignes, et, sautant à la signature:

— Bonami... il me semble que je connais ce nom-là... Et-avoué... ah! oui... rayé du tableau pour manœuvres indignes; ce n'est pas un conseiller de ce genre-là qu'il me faut, c'est un honnête homme, celui que j'ai choisi, l'avocat Paul Vauquelin. Mais il tarde bien à me répondre. Est-ce qu'on n'est pas retourné chez lui, Marianne?

— Si fait, monsieur. Il a promis qu'il passerait vous voir un de ces jours.

— C'est bien vague... et bien long... pour moi surtout qui suis impatient de... Ah! comme il m'a bien deviné, cet ex-avoué! ne dirait-on pas qu'il a lu cette phrase au plus profond de moi-même?

Reportant ses regards vers la lettre, il y retrouva la phrase en question, il la relut lentement à demi-voix, soulignant de l'ongle chaque mot:

« Ne désirez-vous donc pas affranchir votre vieillesse de toute récrimination fâcheuse, et, plus tard, le plus tard possible, laisser à vos héritiers

une fortune inattaquable, un nom digne d'estime, la sécurité, l'honneur?

Tout à coup la sonnette retentit.

— Serait-ce Paul Vauquelin? s'écria Bridot. Va, Marianne... va vite!

Et lorsque la vieille servante se fut éloignée en courant:

— C'est lui, c'est lui seul qui peut me les conquérir, ces deux biens si précieux, la tranquillité dans la possession, la considération dans la richesse. Et cela, sans qu'il m'en coûte autre chose que les honoraires de l'avocat.

La servante ne tarda pas à reparaitre suivie d'un étranger.

C'était Paul Vauquelin.

L'illustre avocat, illustre non-seulement par le talent, mais encore, mais surtout par son intégrité proverbiale, par son chevaleresque désintéressement, n'avait alors guère plus d'une quarantaine d'années. Le travail avait quelque peu découronné son front, mais sans rider ni flétrir son mâle et franc visage, où la droiture, la bonté, la cordialité, semblaient empreintes. Dans son regard limpide et brillant, dans son sourire vraiment gaulois, il y avait de l'esprit, de la sensibilité, de la fougue, et malgré l'expérience de la vie jointe à celle du métier, encore toutes les illusions, toutes les générosités de la jeunesse. Un peintre eût aimé ce type, et sans crainte eût écrit au-dessous: Portrait d'un

honnête homme.

— Ah! monsieur Vauquelin, lui dit Bridot d'un air très-aimable, que de remerciements! Vous qui ne vous dérangez guère, ni pour les puissants ni pour les plus riches, vous êtes accouru au premier appel d'un pauvre malade! Aussi croyez bien...

— Monsieur, interrompit l'avocat tout en refusant du geste le siège offert par Marianne, monsieur Bridot, ce que j'ai à vous dire m'en faisait un devoir. Voici votre dossier.

— Vous l'avez examiné?

— Non, monsieur, je vous le rapporte.

— Sans l'avoir lu?

— Sans même vouloir le lire.

Il y eut un silence pendant lequel Marianne se retira discrètement.

Bridot, s'appuyant des deux coudes à l'un des bras de son grand fauteuil, s'avancé de plus en plus vers Paul Vauquelin, les yeux dans ses yeux.

Fatigué de cet examen, celui-ci fit un mouvement de retraite.

Mais l'autre l'arrêtant du geste:

— Ainsi vous ne voulez pas être mon avocat?

Doutez-vous donc du gain des diverses causes...

Cette fois encore Vauquelin ne le laissa pas achever.

— Je vous connais assez, dit-il, pour être convaincu qu'elles sont gagnées d'avance.

— Alors pourquoi les refuser?

Sait-on les moyens imaginés par nos ministres pour se soustraire à cette prescription de la loi ? Ils soutiennent que la loi est abrogée ! Voici la lettre adressée par M. Waldeck-Rousseau au président de la commission :

Paris, le 23 juin 1883.

Monsieur le président,

A la date du 2 mars dernier, vous avez bien voulu me faire parvenir, conformément à une résolution de la 10^e commission des pétitions, une pétition par laquelle le sieur Goutière, employé au chemin de fer de l'Est, à Châlons-sur-Marne (Marne), demande à bénéficier de la loi du 29 nivôse an XIII, qui dispose que tout père de famille ayant sept enfants, actuellement vivants, a le droit d'en désigner un, parmi les mâles, pour être élevé aux frais de l'Etat, à partir de l'âge de dix ans.

Cette réclamation m'ayant paru concerner plus particulièrement le ministre de l'instruction publique, auquel elle avait d'ailleurs été renvoyée par la 10^e commission des pétitions, j'ai cru devoir lui transmettre, à fin d'examen, le dossier qui y était relatif.

Depuis cette époque, mon collègue, M. le président du conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a bien voulu me faire part des observations qu'il vous a adressées à ce sujet et qui tendent à établir que la loi du 29 nivôse an XIII, invoquée par le pétitionnaire, a été abrogée implicitement par les lois et règlements postérieurs, et notamment par la loi du 27 novembre 1848. Je partage entièrement l'appréciation de mon collègue, et j'estime comme lui que la réclamation du sieur Goutière n'est pas susceptible d'être accueillie.

J'ai l'honneur de vous renvoyer, en conséquence, le dossier dont vous avez bien voulu me donner communication.

Agréez, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'intérieur,

Signé : WALDECK-ROUSSEAU.

N'en déplaise à M. le ministre de l'intérieur et à ses collègues, la loi de nivôse n'est abrogée ni implicitement ni formellement.

Pour qu'une loi soit abrogée, il faut qu'une loi postérieure le dise nettement et surtout la remplace. Or tel n'est point le cas.

La loi du 27 novembre 1848 règle la distribution des bourses dans les lycées et les met au concours. Elle vise ces faveurs d'instruction gratuite accordées chaque année aux pères de famille sans fortune, à certains fonctionnaires, qui obtiennent de faire payer par l'Etat l'éducation de leurs enfants, quel qu'en soit le nombre.

Elle ne contient pas un seul article d'où l'on puisse induire qu'elle a voulu toucher le cas spécial prévu par la loi de nivôse an XIII.

Nous disons « cas spécial », parce que cette loi de nivôse, dans l'intérêt de la population, a entendu protéger les familles nombreuses et donner une faveur au père qui a sept enfants vivants.

Il ne s'agit pas là d'une bourse qui peut être accordée ou refusée par l'Etat, sans que les familles aient rien à dire, mais d'un droit formel conféré par la loi et qui ne peut être abrogé « implicitement ». Ce droit ne peut disparaître que par un texte formel aussi ; et c'est par une interprétation abusive de la loi de 1848, qui concerne un tout autre objet, que M. Waldeck-Rousseau en fait découler une abrogation qui n'est ni dans l'esprit ni dans le texte de la loi.

C'est donc une illégalité que vient de commettre le gouvernement, et une illégalité

d'autant plus odieuse qu'elle est contraire aux principes qu'il affirme tous les jours et qu'elle frappe un père de famille digne de tout intérêt.

A chaque recensement quinquennal, on se plaint de l'état stationnaire de la population. On le compare avec tristesse à l'état des nations du Nord, de l'Angleterre, de l'Allemagne, où la population double en 50 et 60 ans. On cherche des remèdes qu'on ne trouve pas. Et quand on est en présence d'une nombreuse famille qui réclame au nom de la loi un droit bien minime, qui ne coûte presque rien à l'Etat, on le lui refuse ! C'est à croire que tous nos ministres sont Malthusiens !

Le législateur de l'an XIII s'était inspiré de cette idée, essentiellement sociale et chrétienne, que les nombreuses familles méritaient encouragement et protection, que les nations les plus riches et les plus fortes étaient celles où la population augmentait le plus rapidement.

Veut-on donc s'inspirer aujourd'hui de la doctrine de la stérilité, ériger en principe la diminution de la population ? Le moment serait mal choisi ; mais rien ne nous étonne de la part de nos ministres. Nous avons vu déjà beaucoup de vilénies et de malpropretés ; nous en verrons encore et nous continuerons à les signaler et à protester, comme nous le faisons aujourd'hui. Car nous trouvons particulièrement cynique cette illégalité effrontée qui frappe un malheureux père de famille et le prive d'un droit formel conféré par la loi. (Union.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

ÉLECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL

Résultat des Elections du dimanche 12 août.

ANGERS SUD-EST.

Inscrits, 6,681. — Votants, 3,975.

M. Robert, républicain, 2,244 Élu
M. Aubry, conservateur, 1,395

LES PONTS-DE-CÉ.

M. Emery, républicain, 2,297 Élu
M. de Chemellier, conservateur, 2,142

SAINTE-GEORGES-SUR-LOIRE.

M. Suaudeau, — Élu.

(Sans concurrent.)

CHALONNES-SUR-LOIRE.

Inscrits, 3,331. — Votants, 2,534.

M. Chevalier, conservateur, 2,529 Élu
(Sans concurrent)

DURTAL.

Inscrits, 3,410. — Votants, 2,332.

M. Bilbille, conservateur, 1,372 Élu
M. Grollier, républicain, 1,141

CHOLET.

Inscrits, 8,113. — Votants, 6,208.

Suffrages exprimés, 6,187.

M. Marie-Baudry, républicain, 3,493 Élu
M. J. Baron, conservateur, 2,992

MONTREVAULT.
Inscrits, 4,483. — Votants, 2,526.
M. du Reau, conservateur, 2,436 Élu
(Sans concurrent)

SAINTE-FLORENTE.
Inscrits, 5,081. — Votants, 3,678.
M. Arnous-Rivière, conservateur 2,573 Élu
M. le docteur Belliard, républicain, 1,082
(Nous avons donné hier le résultat des élections dans l'arrondissement de Saumur.)

SEGRÉ.

Inscrits, 3,755. — Votants, 2,416.

Suffrages exprimés, 2,346.

M. le général d'Andigné, conservateur, 2,281 Élu

POUANCE.

Inscrits, 3,446. — Votants, 2,501.

Suffrages exprimés, 2,499.

M. Guibourg, conservateur, 1,474 Élu
M. Blanchet, républicain, 1,024

BAUGÉ.

Inscrits, 4,338. — Votants, 3,033.

Suffrages exprimés, 2,995.

M. Benoist, républicain, 1,858 Élu
M. Dornoy-Perrault, républicain, 1,128

NOYANT.

Inscrits, 3,310. — Votants, 2,007.

M. Varrailhon, républicain, 1,782 Élu
(Sans concurrent)

SEICHES.

Inscrits, 2,996. — Votants, 2,300.

M. de Rochebouët, conservateur, 1,120
M. Trotter, républicain, 1,062
(Ballottage)

LE CARROUSEL.

Nous n'étions guère habitués à avoir pour le carrousel et les courses un soleil splendide comme celui dont nous jouissons depuis trois jours. Aussi y a-t-il bien longtemps que l'enceinte de l'École de cavalerie présentait cet air de gaieté et de bonne humeur que donne un ciel serein. Il y a deux ans, la pluie tombait à torrent, et l'année dernière, le soleil, à de rares intervalles, dissipait les nuées qui passaient sur la ville.

Cette fois, rien de tout cela : pas un nuage au firmament, dont le bleu d'azur relevait l'éclat des fraîches toilettes de nos élégantes, un soleil ardent qui rendait très-appréciable les frais ombrages du pourtour de la carrière.

Les tribunes regorgeaient de spectateurs et le nombre de ceux qui n'ont pu trouver place sur les gradins est incalculable.

Le carrousel de l'École de cavalerie a acquis un tel degré de célébrité que l'on s'y rend de très-loin, et ceux qui l'ont vu une fois n'ont qu'un désir, celui de le revoir.

Voilà pourquoi l'affluence augmente tous les ans, et que les tribunes deviennent de plus en plus insuffisantes.

M. le général Schmitz, commandant en chef le 9^e corps d'armée, présidait à la tribune d'honneur, entouré d'un brillant état-major émaillé de nombreuses toilettes féminines qui contribuaient puissamment à orner la tribune par la variété et la fraîcheur des couleurs.

Plus que jamais on a admiré la bonne tenue, la solidité et l'élégance des cavaliers qui ont accompli, sous les ordres de M. de Bellegarde, écuyer en chef, commandant le manège, des prodiges de hardiesse et de science militaires.

M. de Viviez de Castellard, lieutenant au 5^e chasseurs, montait *Chauvet*, a remporté le prix dans le jeu des bagues ; M. Blanchy, sous-lieutenant, officier élève, montait *Bayard*, celui de la course des têtes, et M. Berthomieu, lieutenant au 24^e régiment d'artillerie, montait *Mutineau*, est celui dont l'adresse a été couronnée dans le jet du javalot.

La musique du 66^e de ligne, venue de Tours pour prêter son concours au carrousel, a fait entendre ses plus jolis morceaux. Il est vrai qu'elle a commencé par la *Marseillaise*, le morceau obligatoire de toutes les réunions, même les moins politiques ; mais l'air dit national n'a pu recueillir qu'un bien maigre applaudissement ; mieux vaudrait dire qu'il n'y en a pas eu du tout, et nous serions plus dans le vrai.

A cinq heures et demie, le canon, qui avait annoncé l'entrée des cavaliers dans la carrière, retentissait pour la troisième fois et donnait le signal du départ. La foule s'est écoulee au milieu d'un nuage de poussière par toutes les rues arrivant à l'École. On nous a signalé un grand nombre de personnes qui s'étaient trouvées indisposées des ardeurs du soleil ; mais il n'y a eu aucun accident grave à regretter.

Mercredi 15 août 1883.

TIR AUX PIGEONS DE SAUMUR

A 1 heure, Lawn Tennis Tournament.

Le vainqueur recevra un jeu de Lawn Tennis offert par le Cercle Saint-Hubert.

A 4 heures, Grand Tir aux Pigeons. — 5 pigeons à 25 mètres. — Entrée : 2 louis.

Le premier recevra une carabine Winchester et 30 0/0 sur les entrées.

Le deuxième recevra une boîte à cartouches et 20 0/0 sur les entrées.

Le troisième retirera son entrée.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. MATHELIER, gérant du Cercle Saint-Hubert, à Saumur.

Nous nous empressons de donner aujourd'hui, ainsi que nous l'avons promis, la seconde lettre du judicieux critique féminin des paroles de M. Bury au collège de filles de Saumur :

« Monsieur le Rédacteur de l'Echo Saumurois,

« L'atticisme du critique du *Courrier de Saumur* dispense de discuter avec lui. Les « régions éthérées », d'où il descend armé de sa logique abusive et des gros mots qui la soutiennent, me sont très-inconnues, je l'avoue. J'ignore de même l'art du pugilat. Des violences de jugement et des brutalités de langage ne sont pas des raisons. C'est

— Parce que...

— Dites...

— Parce que j'aimerais mieux avoir l'honneur de les perdre en représentant vos adversaires.

— A votre avis, j'aurais donc tort ?

— Non, devant le texte rigoureux de la loi que vous connaissez trop bien pour l'enfreindre ouvertement... Oui, devant la conscience des honnêtes gens, devant l'inflexible et stricte probité.

Bridot se redressa lentement. Une stupéfaction naïve, une curiosité d'enfant se lisait dans ses yeux.

— Mais, balbutia-t-il, je ne vois pas en quoi...

Vauquelin sourit et répliqua :

— Je n'ai ni la prétention ni le désir de vous faire comprendre une chose qui ne se démontre pas. J'ai cru devoir venir moi-même, par respect pour votre âge, vous dire que je ne puis accepter pour votre mandat et... je vous l'ai dit. Maintenant, monsieur, j'ai bien l'honneur...

Il avait repris son chapeau ; il allait partir.

Mais Bridot venait de se frapper le front et de sourire en homme qui se reproche de n'avoir pas compris plus tôt.

— Un moment, monsieur Vauquelin, un moment ! Je sais que votre nombreuse clientèle se dispute vos précieux instants, et que votre mérite est de ceux qu'il faut payer cher... Eh bien !... tout avare qu'on me dise, je ne demande pas mieux que de déroger à mes habitudes en faveur d'un

homme de votre talent... Ce que je veux, c'est le repos, n'importe à quel prix. Voyons, faut-il doubler... tripler les honoraires ?

Nous l'avons dit, Paul Vauquelin était une de ces fougueuses natures auxquelles l'indignation fait tout de suite prendre le mors aux dents.

— Ah ! monsieur, s'écria-t-il, jusqu'où donc êtes-vous descendu vous-même pour ravalier ainsi les autres, et croire que, même parmi les gens les plus estimés, il vous suffira d'y mettre le prix, pour trouver des complaisants, pour trouver des complices ?...

A son tour, Bridot s'emporta.

— Des complices ! ah ! monsieur, c'en est trop... j'exige que vous m'expliquiez votre pensée tout entière. Voyons, parlez !... Quel mal ai-je donc fait ?... quel crime ?

L'avocat hésita un instant ; mais, stimulé par le regard de Bridot lui-même :

— Un crime... Eh bien, oui, puisque vous me contraignez à le dire, un crime social... le plus perfide et le plus désastreux de tous. Que voulez-vous, monsieur Bridot, j'ai horreur des préteurs à petite semaine et des banqueroutiers millionnaires. La loi est souvent forcée de les absoudre, mais en gémissant de ne pouvoir les atteindre. Et ils sortent de là le front haut, l'air dégagé, la conscience tranquille, car ils se persuadent de n'avoir fait qu'appauvrir quelques niaisés ambitions,

quelques cupidités maladroites... Erreur, ils ont semé au loin la désolation et la misère... Les gens dépouillés par eux en ont à leur tour ruiné d'autres, et ceux-là d'autres encore par contre-coup. Le mal s'étend, s'étend toujours... Ici, c'est un jeune homme plein d'avenir, relégué au dernier rang de l'échelle sociale, et dont vous aurez privé le pays. Là, c'est une jeune fille, qui eût été l'orgueil et la joie d'une honnête famille, et que vous aurez réduite à devenir une courtisane, fatale pour tous, pour vos enfants, pour vous-même !... Plus bas, c'est pis encore... Vous y répandez la haine et le mépris des fortunes bravement gagnées, loyalement acquises. Vous y étouffez l'honneur, le respect, le sens moral. Enfin, vous y propagez la corruption, la misère, et tout ce qu'elle entraîne après elle de tentations, de blasphèmes et de forfaits ! Les prisons, les bagnes sont peuplés de malheureux qui, sans vous et vos pareils, ne seraient jamais tombés jusqu'au fond de ces abîmes ! Dans toute famille perdue, dans toute nation en décadence, dans toute émeute parricide, vous avez votre large part, messieurs... Car la fatalité telle que vous la savez faire, la banqueroute et l'usure, c'est un fléau, c'est une peste... c'est la source d'un torrent de larmes et de sang... c'est la boule de neige qui, peu à peu, devient une avalanche de crimes et de malheurs ! Votre aveuglement vous empêchera de me croire et de profiter de mes paroles, je le

sais, mais une fois du moins vous aurez entendu la vérité !

Bridot, bien que conservant encore son regard étonné, son sourire railleur, Bridot avait été profondément remué par cette honnête et chaleureuse éloquence. La sueur perlait sur son front. Il l'essuya tout en balbutiant d'une voix émue :

— Monsieur Vauquelin... ce langage étrange... et si nouveau pour moi... la maladie dont je souffre depuis quelque temps...

— Pardon ! se récria l'avocat, pardon, monsieur, de m'être laissé emporter ainsi. D'ordinaire je ne plaide qu'au Palais... mais vous m'avez pressé, piqué... j'ai la franchise un peu brutale. Du reste, je crois que ma boutade ne sera pas tout à fait perdue... Vous avez encore quelque chose là, monsieur Bridot. Votre émotion m'en est la preuve. Mais quelle rage vous tient donc d'amasser, d'entasser fortune sur fortune ? Vous n'êtes pas un fastueux, je le vois... ni peut-être un avare ; alors pourquoi cette inconcevable manie ? pourquoi...

Tout à coup, une voix de jeune fille l'interrompit.

L'œil de Bridot étincela. La porte s'ouvrit, donnant passage à une grande fillette qui s'empressa de lui sauter au cou. Et tandis qu'il l'étreignait avec passion sur son cœur :

— Vous me demandez pourquoi ? répondit-elle d'un air triomphant, mais c'est pour elle, pour Thérèse, pour ma fille !

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

pourquoi je maintiens que mon réquisitoire reste debout, comme on dit au Palais.

» Au reste, si c'est George Sand et ses héroïnes qui sont présentées aux filles et aux femmes de la République comme l'idéal de la perfection et de la vertu, le procès est jugé.

» La femme et l'épouse peuvent sans doute s'associer de plus en plus par l'intelligence comme par les autres parties de l'âme. Mais il n'y a pas lieu pour cela à effacer ni à transformer les anciennes vertus, ni même les grâces : il faut au contraire d'autant plus les préserver.

» Quant au repentir, partout et toujours il a été considéré comme une source purifiante.

» L'épithète d'homme éhonté et cynique a ricoché ailleurs. Pour d'excellentes raisons, elle ne pouvait m'atteindre, et le seul cartel qui puisse m'être adressé est celui de la courtoisie, courtoisie dont je ne me suis pas écartée, pas plus que de ces convenances polies qu'une personne bien élevée doit toujours respecter.

» Pour la seule citation historique qui soit exacte (les Gaulois qui tirent la barbe des sénateurs romains), le *Courrier de Saumur* tombe grotesquement.

» Devine si tu peux et choisis si tu oses.

» Agréer, Monsieur le Rédacteur, etc.

» Une ancienne élève d'une institution laïque qui n'a point entendu dans son école parler de « courtisanes titrées. »

Hier soir, pendant qu'on allumait le cordon de feu du théâtre et les deux écussons R F qui le terminent, le feu a pris dans un drapeau et l'a complètement brûlé.

Les Carrousel. — Leur popularité.

Chaque année, le mois d'août amène à Saumur le retour de ces fêtes hippiques, les carrousel, dont l'attrait toujours nouveau attire dans cette ville un grand concours de curieux des divers points du département, et même de toute la France.

Dans le Nord, dans le Midi, dans l'Est, dans l'Ouest, les carrousel militaires de l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur sont en renommée : ils la méritent.

Ces exercices, où se déploient la science, l'adresse et la force des écuyers, en même temps que l'habileté manœuvrière des cavaliers, ces exercices, disons-nous, sont un legs de l'ancienne chevalerie française.

Nous l'avons établi dans nos études sur l'origine de l'académie d'équitation civile et de l'Ecole d'équitation militaire de Saumur de 1593 à 1830 (1).

Toutefois l'équitation, en progrès dès le XVII^e siècle, a fait disparaître des tournois la pesanteur de l'armure pour l'homme, l'embaras du harnachement bardé de fer pour le cheval ; puis des exercices élégants ont remplacé les simulacres de combat, les joutes, qui amenaient des chocs rudes, souvent dangereux.

Bien des gens l'ignorent peut-être, c'est au roi Louis XIV que revient l'honneur d'avoir popularisé les carrousel, de les avoir organisés sous forme d'un spectacle intéressant pour le public.

A ceux qui en doutent, nous citons des documents contemporains.

Dans un journal inédit, coté à la Bibliothèque nationale sous le n^o 4238 bis (2), on lit :

« Le jour de la Mi-Carême, 23 mars 1656, le roi voulut faire paraître à toute la cour combien il était bien instruit en tous les exercices du corps, non moins qu'en toutes les belles qualités de l'esprit. Ce n'était pas assez d'avoir paru dans le manège au-dessus de tous ceux de son âge et d'avoir donné de l'admiration à tous les spectateurs dans le seul divertissement où la dignité des souverains n'est nullement respectée et où ils courent autant de fortune d'être jetés par terre, s'ils ne serrent les genoux que le moindre page de leur écurie.

» Sa Majesté voulut courir la bague dans le Palais-Cardinal (appelé dans la suite Palais-Royal), et de trois brigades être le chef de la première ; M. de Guise, de la

seconde ; M. de Candale, de la troisième.

» Elles étaient composées chacune de huit cavaliers, etc., etc.....

» Les livrées du roi étaient blanches et incarnates ; celles de M. de Guise, de blanc et de bleu, et celles de M. de Candale, vertes et blanches.....

» Sa Majesté ouvrit la carrière et donna seulement une atteinte à la bague. Le reste de la brigade courut ensuite jusques à cinq fois chacun, et ainsi des deux autres, etc., etc.....

» Le comte du Lude eut la gloire de voir son adresse reconnue par le présent que lui fit M^{me} la duchesse de Mercœur, d'un diamant de mille écus.....

» Mais comme le roi ne pouvait prendre aucun plaisir sans le communiquer, autant qu'il lui était possible, au peuple de sa bonne ville de Paris, il voulut que l'assemblée de ces trois quadrilles se fit dans la cour du Louvre (1), afin que, se rendant au Palais-Cardinal par la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, de l'Arbre-Sec et de Saint-Honoré, il eût plus de part à la joie de Sa Majesté, en la voyant passer à cheval dans ce magnifique appareil.

Le goût de ces fêtes se développa de la capitale dans les provinces : en 1674, le duc de Castries, lieutenant-général et gouverneur du Languedoc, donna, à l'occasion du mariage de sa fille, un carrousel à Montpellier, le 5 février.

L'historien de cette ville, d'Aigrefeuille, le décrit ainsi :

« Le marquis de Castries, lieutenant-général du Languedoc, maria sa fille Elisabeth avec Louis-Joseph de Panat de Castelpers, marquis de Villeneuve, dite la Cremade, près de Béziers, baron des Etats et colonel de cavalerie. »

La cérémonie nuptiale eut lieu le 28 janvier à Montpellier, le cardinal de Bouzy officiant, assisté de cinq ou six évêques.

« Cette fête, continue l'écrivain, fut suivie de plusieurs autres et notamment, d'un remarquable carrousel ou course de bague.

» Il eut lieu dans la rue Saint-Guillem (2) qu'on avait pris soin de dépaver et de couvrir de sable. Les chevaliers du carrousel étaient : le marquis de Villeneuve, nouveau marié ; le marquis de Cailus, beau-frère du marquis de Castries ; Penantier, trésorier général de la Bourse du Languedoc ; le vicomte de Trehoïn, parent du nouveau marié ; Damviller, écuyer du cardinal de Bouzy ; Castelet Cambons ; Vitrac et Moncausson ; et pour juger de la course, on nomma le vicomte du Bosc, le baron de Brissac et le sieur de Morangers.

» Les chevaliers du carrousel parurent tous en masque à la barrière dans l'équipage convenable à ces sortes d'exercices ; leurs chevaux richement enharnachés ; le crin et la queue natés, et garnis de rubans de différentes couleurs, que chacun d'eux avaient choisis ; leur habillement entièrement différent les uns des autres ; formait une variété qui produisait un aussi bel effet que l'or et l'argent dont ils étaient couverts. Ils attendirent tous que les dames eussent pris place dans une galerie qu'on avait dressé le long de la maison du marquis de Castries ; et les trompettes ayant sonné la chamade, chaque cavalier partit à son rang et fit la première course pour les dames où Montcausson remporta l'avantage.

» Dans les trois autres, qui devaient être pour la bague, Castelet l'emporta le premier, puis le vicomte de Trehoïn et ensuite Penantier ; mais Castelet y étant revenu pour la deuxième fois, il gagna le prix, qui fut une émeraude de 20 ou 30 louis, qu'il alla recevoir de la main de la nouvelle mariée..... »

Comme le lecteur en jugera, les fêtes hippiques ne sont pas une création moderne ; elles nous ont été transmises, dans tout ce qu'elles conservent de noble, d'élégant et de bon goût, par un passé qu'on ne saurait effacer de l'histoire.

PAUL RATOUIS.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS.
Fête de l'Assomption.

Indulgence plénière à gagner par tous les pèlerins et ceux qui visiteront la chapelle.
1^{re} messe à 6 heures ; — 2^e à 7 heures ; —

(1) La place du Carrousel en a gardé le nom.
(2) Guillaume : nom d'ancien seigneur de Montpellier ils ont fait lignée, X^e siècle.

messe solennelle (sermon) à 7 heures 3/4 ; — 4^e messe à 10 heures.

Vêpres à 2 heures. — Complies, sermon, consécration à N.-D. des Ardilliers et salut à 7 heures 1/2.

Par décision de M^r l'Evêque :
M. l'abbé Gillet, aumônier des hospices de Beaufort, a été nommé curé des Rosiers. Cette nomination vient d'être agréée par le gouvernement.

MM. les directeurs des grandes compagnies de chemins de fer viennent de décider que pendant les grandes vacances des billets à prix réduits au quart de place seront délivrés aux parents qui en feront la demande pour les enfants âgés de moins de seize ans.

DOUÉ-LA-FONTAINE.

Les membres de la commission de la réunion commerciale de Doué-la-Fontaine ont l'honneur de prévenir MM. les négociants en grains, graines, vins, ainsi que les minotiers des environs, que la réunion commerciale aura lieu, cette année, hôtel de la Gare, à Doué-la-Fontaine, le jeudi 30 août, et qu'elle les invite à vouloir bien y assister. Banquet, à midi, audit hôtel. Prière aux personnes qui voudraient en faire partie de donner leur adhésion avant le 25 courant.

ANGERS.

Dimanche, on a distribué à la compagnie de pompiers d'Angers de superbes fusils Remington, en échange de leurs fusils à piston. Les uns comme les autres ne servent de rien pour éteindre les incendies.

Le Festival du 19 août 1883 A ANGERS.

Voici le programme du grand Festival qui sera donné à Angers, dimanche 19, par la Société de Saint-Cécile, sous les auspices de l'administration municipale :

Sociétés prêtant leur bienveillant concours à la fête :

Angers (musique municipale) ; Angers (Philharmonique angevine) ; Angers (musique du 2^e pontonniers) ; Angers (le Point-du-Jour) ; Angers (Sainte-Cécile).

Les Alleuds ; Beaupreau (harmonie) ; Beaupreau (Union) ; Chalennes, la Daguinière, Faye, Saint-Georges-des-Sept-Voies, Grez-Neuville, le Lion-d'Angers, Mozé, Mûrs, les Ponts-de-Cé, la Possennière, Sablé, Trélazé (fanfare) ; Trélazé (Union) ; Turquant, Villavéque.

Le Mans (Orphéon mixte : 33 chanteuses, 64 chanteurs.)

Midi 1/2. — Réunion de toutes les sociétés sur le boulevard Descarreaux.

1 heure précise. — Défilé par les principales rues de la ville, avec bannières et insignes.

2 heures. — Répétition de morceaux d'ensemble au Mail.

2 heures 1/2. — Concert au Jardin du Mail par vingt sociétés.

3 heures. — Concert au Théâtre par la musique des pontonniers, la Musique municipale, la Philharmonique angevine, les orphéons du Mans et de la Possennière et la Sainte-Cécile.

8 heures précises. — Grandes illuminations au Jardin du Mail. — Concert par plusieurs sociétés. — Grands morceaux d'ensemble par les orphéons et les sociétés instrumentales réunies. — 800 exécutants.

BOMBES. — FEUX DE BERGALLE.

LE MANS.

Le conseil municipal du Mans a, dans sa dernière séance, décidé en principe que la ville contribuera pour 5,000 fr. à l'érection du monument du général Chauzy au Mans.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Audience du 11 août.

AFFAIRE FRÉZIER, DELUMEAU, TURONNET ET MAIGNAN. — AVORTEMENTS.

Le sieur Frézier (Bazile-Louis-Anatole) est accusé d'avoir, en février 1883, aux Rosiers, tenté de provoquer l'avortement de la fille Delumeau (Victorine-Augustine).

Les époux Turonnet, d'avoir été complices dans cette tentative criminelle ;

La veuve Maignan, d'avoir facilité la tentative d'avortement.

La fille Delumeau d'avoir laissé exercer

sur sa personne des pratiques devant amener l'avortement.

M. Bernard soutient l'accusation.

M^r Affichard défend Frézier ; M^r Morin la fille Delumeau ; M^r Raffier-Dufour, Turonnet, beau-père de la fille Delumeau ; M^r Sémy, la femme Turonnet, mère de la fille Delumeau ; M^r Gasté, la veuve Maignan.

Le jury acquitte la fille Delumeau et Turonnet, rend un verdict sans circonstances atténuantes en ce qui concerne Frézier et en favorise la femme Turonnet et la veuve Maignan.

En conséquence, la Cour, après avoir délibéré, ordonne la mise en liberté de Turonnet et de la fille Delumeau, condamne Frézier à cinq ans de réclusion, sans surveillance ; la femme Turonnet à trois ans et la veuve Maignan à un an de prison.

L'audience s'est terminée vers 11 heures du soir. (Patriote.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 août.

En dépit de la saison peu favorable, la Bourse est très-ferme. Les rentes françaises surtout ont réalisé aujourd'hui une avance notable : le 3 0/0 cote 80.45, 80.50 et clôture à 80.40, l'amortissable est à 82.25, le 4 1/2 0/0 1883 fait 109.30 et termine à 109.27.

La Banque de France cote 5,415 et 5,430. La Banque de Paris et des Pays-Bas est à 1,020.

Le Crédit Foncier est très-ferme tant au comptant : il s'élève de 1,317.50 à 1,322.50.

Les Obligations Foncières Nouvelles sont très-demandées à 350.

Les chemins français sont bien tenus : le Lyon à 1,415, le Nord à 1,895, le Midi à 1,185, l'Orléans à 1,312.50, l'Ouest à 747.50, l'Est à 800.

Le Suez est ferme à 2,450. Les recettes sont toujours très-bonnes et bien supérieures à celles de l'année passée.

L'Egypte Unifiée est très-ferme aux environs de 361.25. L'Espagne 4 0/0 extérieure se relève à 89 1/2 et 89 3/4.

Les Omnibus sont sans changement. Les Voitures sont également stationnaires.

La Banque des Pays Autrichiens cote 493.75, puis 495. La Banque des Pays Hongrois est à 470.

Le Nord de l'Espagne cote 500 et 502.50. Le Saragosse demeure à 430.

Les Autrichiens sont à 677.50 et 675. Les Lombards cotent 332.50.

Les Portugais sont sans affaires.

Théâtre de Saumur.

A L'OCCASION DES COURSES

MARDI 14 août 1883.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DONNÉE PAR

M^{lle} MARIE CHALONT

Artiste du théâtre des Variétés.

LA ROUSSOTTE

Comédie-vaudeville en 3 actes et un prologue, de MM. Meilhac, Halévy et Millaud, musique de Lecoq, Hervé et Boulard.

M^{lle} Marie CHALONT jouera le rôle de la Roussotte et de la Dame voilée.

Distribution :

Médard MM. Tony.

Dubois Toupet Parisot.

Savarin Duhamel.

Gigouet Rébard.

Edouard Le Kean.

Montflambert Gabriel.

Un domestique Papin.

Le Roussot le petit Charles.

Un vieux monsieur Henri.

Une dame voilée, } M^{lle} Marie Chalont.

La Roussotte, } M^{lle} Marie Chalont.

M^{me} de Saint-Excédant M^{me} Gaillard.

La mère Victor Lureau.

Adèle Clotilde.

Héloïse Marie.

Maria Tony.

Cécile de Saint-Excédant Louise.

La Roussotte (prologue) la petite Tony.

On commencera par :

HUIT JOURS DE MÉNAGE

Comédie en 1 acte, de M. A. Lénéka.

Théophile, M. Le Kean. — Rose, M^{lle} Marie.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/2.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. Réjou et C^{ie}, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

(1) Imprimerie P. Godet, 1879.
(2) Institutions, mœurs et coutumes de la France, par Chéruel. — 1855, Paris, lib. Hachette.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 AOUT 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	80 40	80 35	Est	715	747 50	OBLIGATIONS.					
3 % amortissable	82 25	82 10	Paris-Lyon-Méditerranée	1425	1420	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511	567 50	Obligat. foncières 1870 3 %	454	444 50
4 1/2 %	111 50	111	Midi	1185	1182 50	— 1865, 4 %	519 50	519	Est	363	360
4 1/2 % (nouveau)	109 25	109 20	Nord	1886	1895	— 1899, 3 %	463	462 50	Midi	360	360
Obligations du Trésor	504	505	Orléans	1307	1307 50	— 1871, 3 %	393	392	Nord	366 25	366
Obligations du Trésor nouvelles	568	569	Ouest	798	800	— 1875, 4 %	513	512	Orléans	361	361
Bons de liq. départementaux	523	525	Compagnie parisienne du Gaz	1380	1375	— 1876, 4 %	512	510	Ouest	360	360
Banque de France	5450	5420	Canal de Suez	2450	2460	Dép. de la Seine, emprunt 1857	236 25	237	Paris-Lyon-Méditerranée	364 25	364
Comptoir d'escompte	995	995	C. gén. Transatlantique	525	527 50	Bons de liquid. Ville de Paris	529	528 50	Paris-Bourbonnais	365	365
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1320	1315				Obligations communales 1879	456	456	Canal de Suez	570	570
Crédit de France	22 50	22 50									
Crédit mobilier	367 50	360									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)				Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 9 juillet 1883)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
Heures	Minutes	Type	Arrivée	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte	Omn. soir.	Mixte	Omn. soir.	Mixte	Omn. soir.	Mixte	Omn. soir.	Mixte	Omn. soir.	Direct. soir.			
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.		15	10 52	1 15	3 3	4 40	8 5	6 55	9 48	11 34	4 4	7 4	8 38	10 13			
6	45	matin (s'arrête à la Possionnière)		23	9 11	1 24	3 19	4 48	8 13	7 11	10 4	11 48	4 18	7 27	8 53	10 26			
8	50	matin, omnibus-mixte.		30	9 17	1 32	3 33	4 55	8 20	7 19	10 12	11 55	4 25	7 41	9 1	10 31			
1	25	soir,		43	9 34	1 46	3 50	5 08	8 33	7 31	10 24	12 5	4 34	7 54	9 12	10 46			
3	33	express.																	
7	15	omnibus.																	
10	36	(s'arrête à Angers).																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR - NIORT				NIORT - SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.		10 52	1 15	5 26	12 48	7 5	1 56	8 42	6	12 55	6 55						
8	21	omnibus.		11 30	2 15	6 38	2 6	8 3	2 57	9 46	6 36	1 29	7 33						
9	37	express.		12 35	3 19	7 16	2 38	8 29	3 11	10	7 3	1 53	8 1						
12	48	soir, omnibus-mixte.		1 20	3 49	9	3 27	9 17	3 59	10 52	7 56	2 40	8 53						
4	44			2 3	4 18	9 29	3 53	9 45	4 25	11 18	8 38	3 6	9 24						
10	24	express-poste.		3 17	5 16	10 24	4 34	10 20	4 56	11 50	9 24	3 45	10 3						
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.																			

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A AFFERMER
UNE TRÈS-BELLE PROPRIÉTÉ
Sise à 2 kilomètres de Saumur,
Comprenant beaux bâtiments, vastes jardins, terres et rangées de vignes.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (522)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 26 août 1883, à midi, en ladite étude,
1^o UNE GRANDE MAISON
Située à Saumur, rue de la Tonnelles, n^o 23,
Composée d'un rez-de-chaussée et de trois étages, comprenant : vaste magasin, salons, appartements, cuisine, boutique et arrière-boutique, grenier;
Cour, cellier, pompe.
Le tout loué 1,500 francs par an, pour 17 années.

2^o UN BATIMENT
Situé à Saumur, rue de la Montée-du-Fort, entre les n^{os} 6 et 8,
Comprenant un magasin avec grenier.

3^o UNE JOLIE PROPRIÉTÉ
DE CAMPAGNE,
Située à une demi-heure de Saumur, au lieu dit le Plougeon, commune de Varennes-sous-Montsoreau,
Composée de deux corps de bâtiments, cour, jardin, vigne et verger, le tout d'une contenance de 60 ares 50 centiares.
On peut traiter avant l'adjudication.
S'adresser à M. PROUST, expert à Saumur, rue Dacier, ou à M^e MÉHOUSAS, notaire. (513)

LE PULICIDE
DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Puce, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.
Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'AVY, rue de la Tonnelles, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

Succession bénéficiaire de M. Jean Chedeau, ancien avoué à Saumur.

AVIS
Les créanciers présumés de la succession de M. Edouard Chedeau, ancien notaire à Saint-Clement-des-Lévées, et de la succession bénéficiaire de M. Jean Chedeau, ancien avoué à Saumur, sont invités à vouloir bien remettre de suite à M. Guérin, administrateur judiciaire de la succession de M. Jean Chedeau, en sa demeure sise à Saumur, rue Beaurepaire, n^o 13, la note détaillée de leurs créances pour qu'ils puissent participer au paiement d'un dividende qui aura lieu incessamment.
L'administrateur judiciaire, GUÉRIN, Rue Beaurepaire, n^o 13. (518)

UN MÉNAGE demande une place, pour la Saint-Michel ou la Toussaint, le mari comme cocher, jardinier ou valet de chambre, la femme comme couturière ou femme de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
MAISON, composée de 6 pièces remises et jardin, situés au Champ-de-Foire.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. CHUPIN, facteur.

A LOUER
Pour la Toussaint prochaine.
UNE PROPRIÉTÉ
Située à Terrefort, commune de Bagnoux.
Comprenant maison d'habitation, avec un hectare de terre environ.
S'adresser chez M. GUILLEMÉ, libraire, rue Saint-Jean. (523)

A LOUER
PRÉSENTMENT
JOLI APPARTEMENT
Frâchement restauré,
Rue de la Visitation, n^o 105.
BELLE VUE sur la Loire.

CHANGEMENT DE DOMICILE
M^{lle} FÉLICITÉ, ravaudeuse, fait tous les tissus, et se charge de l'entretien du linge.
Rue de la Tonnelles, 21, maison Dézé. (441)

M. ANJUBAULT, chirurgien-dentiste, visible tous les jours, de 8 à 11 heures du matin et de 4 heures à 6 heures du soir.
Rue Beaurepaire, 1, Saumur.

Café BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).
Le Café BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le Café BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des milliers de malades doivent leur guérison à l'usage du Café BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le Café BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.
Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.
Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.
Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (450)

POMMADE BERTINOT pour la guérison radicale et infallible des cors aux pieds, durillons et callosités de la face.
— 1 fr. le flacon.
Chez MM. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)

CHOCOLAT-MENIER
ÉVITER LES CONTREFAÇONS
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

CABINET D'AFFAIRES
CIVILES ET COMMERCIALES
64, rue de Bordeaux, SAUMUR.

Gérances — Expertises — Règlements de comptes — Vérifications d'écritures — Représentation — Consultations, etc., etc.
TH. BUREAU
Ancien manufacturier, ex-membre de la Chambre consultative des Arts et Manufactures, ex-président du conseil des Prud'hommes à Cholet.

DAVEAU, DOREUR
Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.
VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE
De GLACES nues, encadrées et à vitrage
POUR DEVANTURES DE MAGASINS.
Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.
Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.
Demander le Tarif.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.
BANDAGES HERNIAIRES
DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.
Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.
Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{me} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter usage guérison complète.
PRIX MODÉRÉS.

AUX ASTHMATIQUES Toux, Catarrhe, Oppression, Bronchite, Asthme, guérison sûre, rapide, par Traitement Aubrée, médecin-pharmacien. — Pas coûteux, prescrit depuis 20 ans par célébrités médicales de tous pays, milliers de cures même de vieillards de 90 ans. — Preuves et renseignements gratuits. Adresser lettres à GUILLEMAIN-AUBRÉE, Ferté-Vidame (Eure-et-Loir).